

Initiatives ministérielles

ce qu'il a à présenter, ce sont ses connaissances, qui sont impalpables, intangibles. Il y a donc un risque accru pour la société prêteuse, de même que pour les entreprises en démarrage qui n'ont pas de «background», comme on dit en anglais, qui n'ont rien à offrir quant à leur passé.

Le passé étant garant de l'avenir, ces entreprises n'ont rien à démontrer pour sécuriser le banquier. Donc le risque du banquier étant plus élevé, on s'attend à ce que ce soit les entreprises de haute technologie sur lesquelles nous comptons de plus en plus ainsi que les nouvelles entreprises qui écoperont de l'application de ces nouvelles dispositions de la loi.

D'autant plus que le gouvernement, s'il s'aperçoit, au cours des années qui viennent, que la couverture à 85 p. 100 n'est pas encore suffisante, il pourra diminuer encore son risque. Il pourra le diminuer à 80 ou à 75 ou à 70 p. 100, et ce, par règlement, sans qu'il y ait débat ici, sans qu'on puisse invoquer l'intérêt des emprunteurs, sans qu'on puisse, face à l'exécutif, défendre ou dénoncer les politiques du gouvernement. Donc agir par règlement dans un domaine semblable ne nous paraît pas tellement sympathique.

La deuxième grande objection, celle qui maintient la garantie personnelle qui pourrait être exigée par le prêteur, était un engagement du livre rouge du Parti libéral du Canada que l'on a oubliée, comme par hasard. Nous sommes attristés parce que nous considérons que, compte tenu de la garantie dont le prêteur bénéficie par la présence du gouvernement au dossier, on aurait pu libérer les garanties personnelles et faire en sorte que celles-ci soient affectées à une autre intervention, une autre transaction entre le banquier et l'emprunteur, celui-ci pouvant donner sa maison ou son auto ou une partie de son patrimoine personnel en garantie pour développer un autre type de projet qui ne serait pas couvert, notamment le fonds de roulement, par la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Enfin, nous sommes inquiets de voir qu'on établit dorénavant des droits d'administration dont le pourcentage pourrait être établi par règlement, encore une fois sans débat, en catimini, arbitrairement, par le gouvernement et, deuxièmement, qu'on puisse refile à l'emprunteur, par le biais des taux d'intérêt, pour mieux remplir les coffres du prêteur, ces droits d'administration qui apparaissent maintenant dans la loi.

Donc, pour ces trois raisons, nous voterons contre ce projet de loi.

[Traduction]

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C-99, une Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

J'ai, moi aussi, été impressionné par les commentaires du secrétaire parlementaire sur le fonctionnement du comité de l'industrie. D'après sa description de ce comité, je ne peux pas m'empêcher de dire que je dois être parmi les députés les plus fortunés de la Chambre. Pour ma première expérience à Ottawa, j'ai été nommé au meilleur comité de la Colline. C'est vraiment impressionnant. Mon collègue a siégé à d'autres comités, et si celui-ci est le meilleur, c'est formidable. Le comité a effectivement bien travaillé.

• (1900)

Ce qui s'est produit, en ce qui concerne le projet de loi C-99, est un exemple de ce que l'on peut faire et de la façon dont le Parlement peut fonctionner, car nous avons su mettre de côté nos différences politiques pour parvenir à un accord sur des choses très importantes qui figurent dans les dispositions de ce projet de loi.

En tant que Parti réformiste, nous allons appuyer ce projet de loi et cela en dépit du fait que nous avons de graves réserves au sujet du principe même de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le but de cette loi est de fournir, sous forme de subventions d'un certain type, un financement à l'industrie privée. La raison pour laquelle nous pouvons appuyer ce projet de loi, c'est que les amendements assureront la responsabilité comptable du programme, lequel est censé faire ses frais à 100 p. 100. Si c'est réellement ce qui se produit, alors cela réduira, peut-être jusqu'à zéro, certaines des objections de principe que nous avons.

Nous voulons également appuyer ce projet de loi parce que les motions que nous avons présentées au comité ont été acceptées par le comité et également par le ministre. Il est nécessaire de reconnaître le rôle que le ministre de l'Industrie a joué dans cette décision. Nous avons eu des échanges sur certaines dispositions, surtout celles qui enlevaient le pouvoir à la Chambre des communes, au Parlement, pour le céder plutôt au Cabinet, qui retirerait ce pouvoir aux représentants du peuple pour le donner au comité du Conseil privé, qui était en mesure de prendre des décisions à huis clos.

Le comité, ainsi que le ministre, ont vu que ce n'était probablement pas la chose la plus démocratique à faire et sont allés jusqu'à dire que nous devrions supprimer ces dispositions. Le Parti réformiste a présenté un amendement à cet effet au comité, et il a été accepté.

Nous devons reconnaître que c'est ainsi que le Parlement devrait fonctionner, en fait, en mettant de côté, dans certains cas, les différences politiques et partisans et en disant que, pour le bien des Canadiens, pour assurer l'essor des entreprises canadiennes, nous devons prendre des mesures qui vont nous aider tous. Dans ce cas-ci, on y est parvenu, et c'est tout à l'honneur de ceux qui ont eu leur mot à dire là-dedans.

Je voudrais parler de la notion qui sous-tend la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous, au Parti réformiste, ne pensons pas que le gouvernement devrait prendre des risques au nom du contribuable, mais nous croyons plutôt que c'est le secteur privé qui devrait assumer cette responsabilité. C'est pourquoi nous nous opposons au principe à la base de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, mais ce n'est pas notre préoccupation à ce stade-ci. Nous voulons plutôt améliorer la loi et y apporter des amendements à cette fin. Cela devrait montrer à tout le monde que notre parti est raisonnable.

Nous sommes conscients du fait qu'il y a certaines lacunes qu'on doit combler de temps à autre et nous l'avons fait maintenant. Cela s'est produit dans ce cas particulier. Je veux rendre hommage au comité, ainsi qu'au ministre de l'Industrie et à son secrétaire parlementaire, qui ont reconnu cela, qui se sont mis au travail et ont apporté les améliorations nécessaires.